

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°260/2016

**OBJET : Budget primitif
2017**

Membres : 18

Présents votant : 9

Pouvoirs : 3

L'an deux mille seize, et le 6 décembre 2016

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 24 novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat à la Mairie de Celles.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT
- Monsieur Louis VILLARET, Conseiller départemental du canton de GIGNAC
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Salvador RUIZ délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Louis ALIX, délégué de la communauté de communes du GRAND ORB.

La Présidente, suite au Débat d'Orientation Budgétaire de la séance du comité syndical du 7 novembre 2016, présente le budget primitif pour l'exercice 2017. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de 343 309.76 €, répartis comme suit :

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011	84 992.24 €	013	500.00 €	20	1 000.00 €	10	200.00 €
012	238 435.00 €	70	1 050.00 €	21	8 791.26 €	040	9 591.26 €
65	500.00 €	74	330 831.00 €				
042	9 591.26 €	75	1 135.50 €				
TOTAL	333 518.50 €		333 518.50 €		9 791.26 €		9 791.26 €

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et présents, le comité syndical

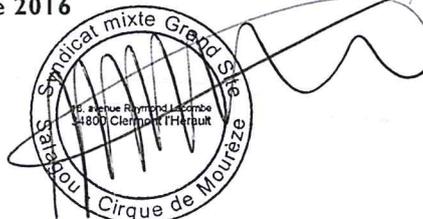
EMET un avis favorable sur le budget présenté,

DECIDE d'adopter le budget 2017.

Pour Extrait Conforme,

A Clermont l'Hérault, le 6 décembre 2016

La Présidente



Marie PASSIEUX

